

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (286/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Rue Victor Allard 191**

**Identité du demandeur : Madame de Schilppe Elisabeth**

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40220-2011 : **la mise en conformité de la situation existante pour : l'extension en toiture, le placement d'une lucarne en façade arrière, une véranda et l'extension à l'arrière du bâtiment**

Zone :

PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*

*Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)*

L'enquête publique se déroule du **09/01/2012** au **23/01/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 08 février 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **23/01/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 08 février 2012**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/01/2012.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (001/12)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Avenue des Statuaires 135**

**Identité du demandeur : ATLA scprl Monsieur Ballet Thierry**

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40152-2011 : **la construction d'un immeuble de 2 logements**

Zone :

PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*

*dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)*

L'enquête publique se déroule du 09/01/2012 au 23/01/2012 inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 08 février 2012 (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **23/01/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 08 février 2012 . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/01/2012.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (002/12)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Messidor 143

Identité du demandeur : Dorim s.p.r.l. Monsieur Fischgrund Bernard

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40235-2011 : **la transformation et l'extension d'un immeuble de bureau en 3 appartements**

Zone :

PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*

*Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)*

L'enquête publique se déroule du 09/01/2012 au 23/01/2012 inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 08 février 2012 (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **23/01/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 08 février 2012 . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/01/2012.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (003/2012) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue de l'Etoile 142**

Identité du demandeur : **MC Collum Invest**

Objet de la demande permis de lotir : PL-526-2011 : lotissement d'un terrain en deux lots pour 11 logements et commerces

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **09/01/2012** au **23/01/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 08 février 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **23/01/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 08 février 2012**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

A Uccle, le 09/01/12.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (004/12)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Foestraets 27

Identité du demandeur : Monsieur Christoffersen Poul Skytte

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40240-2011 : la **transformation d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

L'enquête publique se déroule du **09/01/2012** au **23/01/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 08 février 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **23/01/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 08 février 2012 . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/01/2012.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (005/12) DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Engeland/Chemin du Puits

Identité du demandeur : ENGELAND association momentanée

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40263-2011 : **la réalisation des voiries publiques et des infrastructures prévues au permis de lotir n°476bis délivré le 8 février 2011**  
**travaux concernant: voiries principales, clos et placettes, chemins vicinaux et piétons, zone de bassins infiltrant, zone de parcage, égouttage et impétrants, abattage et replantation, mobilier urbain, éclairage**

Zone :

PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PL : 476 bis du 08/02/2011

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m2)*

*Application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)*

*Application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)*

*Application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)*

*Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

*Application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (tous travaux d'infrastructure de communication introduisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et/ou du réseau environnant ; et pour autant qu'ils ne soient pas visés par l'annexe a à l'exception de modifications qui sont limitées à des améliorations à la circulation des piétons et des cyclistes)*

L'enquête publique se déroule du **09/01/2012** au **07/02/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 février 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/02/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 février 2012**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/01/2012.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER